**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 56 (1968)

**Heft:** 87

**Artikel:** Etranger: Japon

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-272041

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

# **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

# Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

#### CHEZ NOUS ET A L'ETRANGER

# Assemblée des déléquées de l'Alliance de sociétés féminines suisses

C'est dans la charmante vieille cité de Bâle que, reçues avec amitié par les autorités, plus de 300 déléguées se réunissaient les 16 et 17 mai dernier. Le thème des conférences était : 1968, année des Droits de l'Homme.

#### RÊVE, ESPOIR OU RÉALITÉ?

M. Jean-Flavien Lalive, docteur en droit, de Genève, avait intitulé sa conférence Le développement des Droits de l'Homme : rêve, espoir ou réalité ? Qu'entend-on réellement par les Droits de l'Homme ? et pourquoi fêter les vingt ans d'une institution qui offre si peu de résultats ? M. Lalive répartit les droits en trois catégories : 1. les droits qui assurent la liberté individuelle et la défendent contre l'ingérence de l'Etat : liberté de pensée, d'expression, de parole, d'association, de propriété, de justice ; 2. les droits politiques et civiques permettant l'accès aux fonctions publiques; 3. les droits sociaux et économiques : 3. les droits sociaux et économiques : droit à l'éducation, aux prestations sociales,

L'idée des Droits de l'Homme a déjà été L'idee des Droits de l'Homme a deja éte formulée au XVIII e siècle et pourrait se définir ainsi : ensemble de principes et de procédares communes à tous les pays du monde pour garantir à l'homme une protection contre l'arbitraire et lui garder sa dignité d'homme. Mais l'adoption d'une convention est une chose, son application en est une autre car les difficultés abondent. Peut-on, par exem-ple, accorder les libertés politiques à des ple, accorder les libertés politiques à des partis qui, s'ils arrivent au pouvoir, les sup-primeront immédiatement? La convention ne prévoit pas de sanctions contre ceux qui la violent. Et en usant de sa liberté, la presse ne porte-t-elle pas parfois atteinte à la liberté individuelle? Pensons aux célébrités du cé-néma ou aux familles royales. Notre presse serait généralement respectueuse de la vie privée.

privée.

L'une des plus précieuses libertés est la liberté de pensée et de conscience; elle est aussi la plus reconnue puisque seules la Chine et l'Albanie ne la reconnaissent pas. Mais une liberté reconnue peut encore être entravée de plusieurs façons et la pratique annule alors le texte.

L'adoption de principes ne suffit pas; elle doit conduire à un grand élan pour tout ce qu'il reste à faire.

qu'il reste à faire.

M. Walther Staehelin, docteur en droit, de Bâle, à son tour, posait une question : Qu'est-ce que la Déclaration des Droits de l'Homme

Dans le monde entier, les étudiants récla Dans le monde entier, les étudiants réclament des droits; et la violence leur paraît le moyen le plus rapide de les obtenir. Comment lutter sans violence contre la violence ? Si la loi est ignorée, les beaux principes sont ineficaces. Souvent, hélas l les hommes politiques ne se servent des droits de l'homme que dans leur propre intérêt. On se souvient de la conférence de Téhéran, véritable comédie, où chacun reprochait à l'autre des torts vis-à-vis des Droits de l'Homme. Dans la vie moderne, bien des choses s'v opposent et enlever les bien des choses s'y opposent et enlever les obstacles sera long et difficile. Ouvrant la discussion, Mme Guinand re-

lève le côté tout de même positif de la Déclaration des Droits de l'Homme, car elle a déjà conduit à une recherche de moyens pour l'appliquer et bien des organismes sont nés grâce à elle. Mme Rittmeyer demande si la Suisse pourrait honnêtement signer la convention européenne des Droits de l'Homme. Mlle Travelletti était à Téhéran et assure que du bon travail y a été fait. Mme Roemer met en avant l'importance des contacts personnels entre étrangers et Suisses.

#### TRAVAIL ET DÉLASSEMENT

Lors de l'assemblée, ouverte par Mlle Gaillard, quatre membres furent admis : la Freisinnige Frauengruppe Küssnacht; la Sektion Bern des Schweiz. Verbandes dipl. Krankenschwestern und Krankenpfleger : la section Vaud-Valais de l'Association suisse des infirieres et infirmiers diplômés; le Club des femmes de carrières libérales et commerciales la Malla Divisione de Marse Resultations de la commerciale de l femmes de carrières libérales et commerciales de Wohlen. Puis, pour remplacer Mmes Binder, Keller et Zimmermann qui quittent le comité, l'assemblée élit Mme Berthy Betsche, de Bâle, Mme Elisabeth Bühler, de Liebefeld, et Mme Regula Pestalozzi, de Zurich.

Comme la Confédération a réduit sa subvention de 10 000 francs, les comptes de l'Alliance présentent un déficit encore plus sensible ; une augmentation des cotisations devient nécessaire. Après une longue discus-

sion et malgré la protestation des petites sections, une augmentation de 50 % fut votée.

La proposition de réunir une année l'as-semblée générale et l'année suivante la confé-rence des présidentes seulement fut abando-née après délibération et le montant des indemnités journalières du comité et des commis-sions reste ce qu'il a été voté lors de l'assemblée de 1967.

blée de 1967.
Rapportant sur les travaux de la révision de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et accidents (LAMA), Mlle Naegeli fait remarquer qu'il n'y a pas de loi fédérale obligatoire d'assurance-maladie et accidents. Et des questions se posent: veut-on une loi fédérale obligation de la constant le servicie de la constant le l tions se posent: veut-on une loi federale obli-gatoire, incluant les soins médicaux, les médi-caments? Veut-on une assurance maternité ou celle-ci rentrera-t-elle dans l'assurance-ma-ladie? Veut-on une assurance individuelle ou familiale? Chaque possibilité doit être étu-diée à fond. Bref, les choses avancent, mais lentement.

Les travaux de la commission fédérale concernant l'étude des problèmes de la vieillesse, nous apprend Mme Morell, ont fait ressortir nous apprend Mine Moreil, oint rait ressortium le fait qu'actuellement quelque 26 000 filles adultes ont pour tâche première de s'occuper de leurs vieux parents. Ces personnes n'ont généralement ni salaire ni fortune, donc ni retraite ni rente. Que prévoir pour leur vieillesse à elles ? Mais quelle solution adopter car les personnes âgées ne veulent pas vivre uni-quement entre elles, mais au milieu des autres gens. Il faut repenser tous ces problèmes des

Le Conseil international des femmes est heureux de fêter son 80e anniversaire, mais regrette les grosses difficultés financières auxquelles il est soumis, dit Mme Zimmermann, tandis que Mlle Naegeli déplore la stagnation de la réunion du **droit de famille** et que Mme Autenrieth souligne le succès des voyages organisés en Angleterre par des groupements

Si l'on travailla ferme au cours de ces con-Si l'on travailla terme au cours de ces con-férences et assemblée, détente et sourires ne manquèrent pas ! Par exemple, Mme Begtrup, ambassadrice de Danemark, quittant la Suisse pour le Portugal, Mlle Gaillard eut pour elle des paroles d'adieu et de remerciement pour sa sympathie agissante. Mme Begtrup répon-dit par le souhait d'avoir une maison assez

grande pour recevoir tous les Suisses!

Le jeudi soir, les déléguées eurent la joie de voir et d'entendre l'intelligente et fine Elsie Attenhofer. Mais le bouquet fut peut-être la promenade sur le Rhin offerte par le Conseil d'Etat! Merci aux Báloises d'avoir tout prévu pour le travail et pour le délassement de leurs

#### Au comité

Au cours de sa séance du 25 avril, le comité de l'Alliance a pris surtout des décisions d'ordre administratif qui, bien qu'importantes, ne sont pas de nature à intéresser les lectrices. A la veille d'une assemblée générale (16-17 mai à Bâle), il faut surtout mettre la dernière main aux préparatifs de celle-ci!

A cette époque de l'appér l'

celle-ci!

A cette époque de l'année, il y a beaucoup d'assemblées générales aussi est-ce un tour de force
d'arriver à trouver des déléguées pour assister à
toutes celles auxquelles nous sommes invilées. L'Alliance tient non seulement à témolgner de son intértêt aux associations membres en envoyant un membre du comité à leurs assemblées mais il lui semble
important aussi d'avoir ainsi des nouvelles de première main sur l'activité, le développement, les opinions et les intérêts primordiaux de ses associations.

nions et les intérêts primordiaux de ses associations.

Il a été discuté à nouveau de la position que l'Alliance devrait prendre au sujet de la ratification de
la convention des droits de l'homme du Conseil de
l'Europe à laquelle il ne pourrait être procédé qu'en
faisant 30 réserves. Il y aura lieu de reparler de
cette question en temps utile quand les Chambres
la reprendront.

Longue discussion autour du rapport présenté à
la commission sociale sur les problèmes de la vieillesse, Plusieurs propositions tendent à de nouvelles
solutions concernant par exemple les logements des
personnes âgées et les établissements dans lesquels elles peuvent recevoir des soins. Ce rapport
souligne qu'il ne faut pas se préoccuper seulement
des besoins matériels de ces personnes mais qu'il
faut tenir compte aussi de leurs aspirations culturelles et spirituelles qui sont grandes.

M. R. trad. V. W.

M. R. trad. V. W.

#### VAUD

#### **Paysannes vaudoises**

L'assemblée de l'Association des paysannes vau-L'assemblee de l'Association des paysannes vau-doises est un excellent prétexte pour ses membres de prendre un autocar, d'approuver la gestion de son comité et de se disperser ensuite, toujours en autocar, dans la nature vaudoise et des cantons voisins. Ce qu'ont fait, le 4 juin, un bon millier de paysannes qui se sont réunies au Théâtre du lorst

autocar, dans la nature vaudoise et des cantons voisins. Ce qu'ont fait, le 4 juin, un bon millier de proposition de la conservation de la conserv

#### Femmes alpinistes

Le Club suisse de femmes alpinistes — 7000 membres groupées en 56 sections — a joyeusement fété, le 25 mai, à Montreux, son cinquantième anniversaire. La fondation du club, le 27 février 1918, par 15 Montreusiennes, entraînées par Mmes A. Margot et Furer, a été rappelée au cours de l'assemblée des déléguées, tenue sous la présidence de Mile M. Hurni (Neuchâtel) et dans l'église haut perchée de Montreux, au cours d'un acte solennel de reconnaissance et de joie, honoré par la présence de M. R. Bonvin, conseiller fédéral, venu tout exprès pour féliciter les alpinistes et pour faire l'éloge de la montagne, où l'homme se ressaisit, se régénère en se rapprochant du soleil, par le contact avec la nature et par le silence retrouvé. Des déléguées du Tessin, des Grisons, de la Suisse alémanique ont exprimé leurs vœux, leurs félicitations et leur reconnaissance envers les hardies novatrices

nique ont exprime leurs vœux, leurs felicitations et leur reconnaissance envers les hardies novatrices de 1918.

A la 51e assemblée de déléguées ont participé 161 déléguées plus 580 participantes venues de toute la Suisse. Les 56 sections ont une activité réjouissante, organisent des excursions, des cours és ski, des cours pour la jeunesse. Elles se réjouissent du geste des P.T.T. qui, à l'occasion de ce jubilé, ont émis un timbre de 10 centimes hérissé de trois pointes colorées, ce qui fera connaître le nom du C.S.F.A. à ceux qui pourraient encore l'ignorer. Cinq sections, Aigle, Berthoud, Fribourg, Thou-net Yverdon, ont fété leurs quarante ans. Dès 1969 la direction de la société passera de Neuchâtel à Soleure. L'assemblée des déléguées de 1969 sera convoquée à Bâle. La réunion des sections romandes se fera, l'an prochain, à la Valléée de Jou. La section de Lausanne fêtera ses cinquante ans le 29 juin au foyer du Théâtre.

### A l'Ilnion des femmes de Montreux

L'assemblée générale de la section montreusienne de l'Union des Femmes a eu lieu le 16 mai à Veytaux, sous la présidence de Mme Rivier-Mailiard, Après avoir exprimé une cordiale bienvenue à chacun et salué tout particulièrement Mme Ch. Perret, présidente d'honneur de la section, Mme S. Moine, présidente du Suffrage féminin, et Mme Klaus, des Frauenverein suisses, Mme Rivier lut son intéressant rapport sur l'activité de la section. Elle rappela les diverses manifestations de l'année écoulée: conférences, visites, Journée des femmes vaudoises, et l'organisation de la vente des pincettes en faveur de l'Aide familiale, son principal objectif qui lui tient à cœur. Elle exprima encore une fois ses pensées reconnaissantes à la population montreusienne de sa fidèle et précieuse collaboration. Mme Klaus parla ensuite de l'activité et de l'entraide sociales des sociétés des Frauenverein de Suisse et en particulier du groupe de Montreux. Nos dames ont beaucoup admiré ce travail social et l'activité bienfaisante qui animent chaque groupe de cette grande société et qui relève humblement de la charité chrétienne.

#### FRIBOURG

## Mme G. Girard parle du suffrage féminin à Bulle

parle du suffrage féminin à Bulle

Le 17 mai, une centaine de personnes, des dames en majorité, avaient répondu à l'invitation de la toute neuve section bulloise pour le suffrage féminin. Quelques participantes venaient des villages gruériens, voire de Romont. Le but de cette réunion avait avant tout un caractère d'information. Mme Gertrude Girard, présidente de l'Association vaudise pour le suffrage féminin, avait été invitée à faire part à son auditoire de ses expériences et de ses réflexions. La conférencière fut présentée en termes excellents par M. Robert Menoud, préfet. Le magistrat évoqua des circonstances pratiques dans lesquelles il seralt utile que la femme possédât tous les droits civiques. Il cita l'exemple d'une commune qui ne trouve pas de secrétaire, parce que cellui-ci doit être un homme. Il mentionna le cas des tribunaux qui ont souvent à trancher des conflits familiaux ou à se déterminer sur le sort d'enfants. Le droit de vote et d'éligibilité serait le corollaire normal des services rendus. M. Menoud salua, dans l'assistance, la présence de deux pionnières du mouvement féministe, Mme Minz et Mille Marcelle Desponds, qui appartenait au premier groupe bullois fondé en 1932.

Mem Gertrude Girard fit un exposé solidement harpenté. Elle invoqua la nécessité d'une prise de conscience de la Sulsse qui doit adhérer à la Déclaration des droits de l'homme et set trouve dans une position fausse en raison des articles confessionnels de la Constitution fédérale et par le fait que les Sulssesses ne sont pas des citoyennes à part entière. La question posée n'est pas une question purement féminine. C'est une question nationale. Mais elle doit être résolue par le droit coutumier qui a accordé aux hommes seulement la faculté de prendre les décisions dans le pays. Fribourg, canton bilingue et agricole, pourrait ouvrir une brêche dans la forteresse alémanique et campagnarde qui s'opposé à la promotion civique de la femme, Mais les Fribourgeoises elles-mêmes ne sont-elles pas un peu résistance ou, pour le moins,

de leur passivite a ceiles qu'elles appellent les sur-fragettes?

Le féminisme ne doit pas être considéré comme le défi ou la protestation de femmes frustrées ou insatisfaites. Il est une aspiration à la justice et à la dignift. Les femmes d'aujourd'hui suivent l'exemple des hommes qui, au siècle dernier, furent les propres artisans de leur émancipation.

A la suite de cette causerie, un débat intéressant s'engagea. La jeune section bulloise, que dirige Mme Jacqueline Husser-Niquille, fut complimentée par Mme Dr A. Spreng, présidente de l'Association fribourgeoise pour le suffrage féminin.

#### VALAIS

# Chorégraphe valaisanne à l'honneur

Mile Cilette Faust, chorégraphe de son métier, a le privilège d'être mentionnée, une des seules étrangères, grâce à son mérite et à son savoir, dans le Nouveau Dictionnaire national des Contemporains, préfacé par Maurice Genevoix, secrétaire de l'Académie française, et Jules Romains.

Mile Faust possède un amour extraordinaire de la danse et communique cette passion à des petits rats de 4 ans aussi bien qu'à des jeunes filles de 20 ans. Elle possède deux académies de danse, une à Sion et une à Sierre. Pour récompenser le travail de tout ce petit monde, elle ne craint pas, malgré tous les soucis que cela comporte, de monter un spectacle soit à Sierre, soit à Sion, tous les ans.

#### ÉTRANGER

Sept femmes viennent d'être élues à la Chambre des Représentants. Les élections de janvier 1967 avaient amené le même nombre de femmes dans cette assemblée, composée de 486 membres

486 membres.
Cependant, le nombre des femmes parle-

Cependant, le nombre des femmes parlementaires japonaises est supérieur à celui des femmes parlementaires françaises. Les Japonaises sont 16 à la Chambre des conseillers, ce qui porte leur nombre total à 23, alors que les Françaises ne sont que 16 : 11 à l'Assemblée nationale, 5 au Sénat.

Le nombre total des travailleuses rémunérées est de 9 290 000, en augmentation de 560 000 soit 6,4 % sur l'année précédente. La proportion des travailleuses est de 32 % sur l'ensemble des travailleurs, à peu près la même que dans l'Europe occidentale. Le nombre des travailleuses mariées s'est, lui aussi, accru : elles forment les 35,9 % des travailleuses.

Le Droit des femmes.

Le Droit des femmes.

# Abonnez-vous à «Femmes suisses»

Pour vos tricots toujours les

# **Laines Duruz**

Le plus grand choix de la Suisse romande

